

N° 02 – JANVIER 2015

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2014

En 2014, 23 117 personnes travaillent au sein des organisations internationales (OI) établies à Genève. En prenant en compte les 3 866 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) compte 26 983 personnes.

L'effectif du personnel des OI, en progression continue depuis 2008, est quasi stable (+ 0,5 %) entre 2013 et 2014.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI) et les missions permanentes établies à Genève, en 2014

OI au bénéfice d'un accord de siège	21 996
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	899
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	222
Total OI	23 117
Missions permanentes	3 866
Total	26 983

Dépenses en millier de francs des organisations internationales établies à Genève, en 2013

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 258 481
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	181 624
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	72 185
Total	5 512 290

Activité confédérale des organisations internationales établies à Genève, en 2013

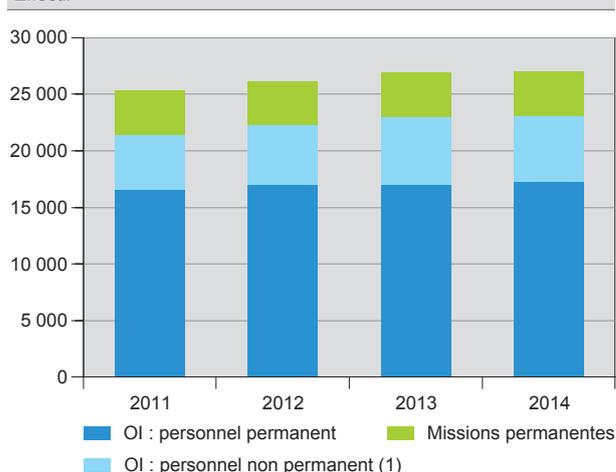
Réunions internationales	2 735
Séances tenues	18 141
Délégués et experts	198 903

Source : Office cantonal de la statistique

Le nombre de fonctionnaires permanents, qui représentent trois quarts des personnes occupées, augmente (+ 1,0 %), tandis que celui des fonctionnaires non permanents recule de 1,0 %.

Si près de la moitié des fonctionnaires permanents résident dans le canton de Genève, plus de 40 % habitent en France. Les autres ont leur domicile dans d'autres cantons suisses, essentiellement le canton de Vaud. Ces proportions n'évoluent guère au fil des années.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI) et les missions permanentes établies à Genève, depuis 2011



(1) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

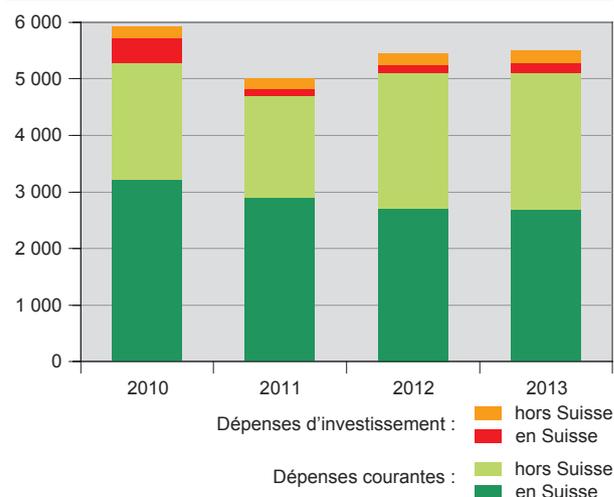
Les résultats de l'enquête 2014 concernent les 29 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 21 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 4 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Les dépenses des organisations internationales

Durant l'année 2013, les dépenses engagées par les OI se montent à 5,5 milliards de francs. Elles augmentent de 1,2 % par rapport à 2012. Les dépenses courantes – composées essentiellement des coûts salariaux – en représentent plus de 90 %.

Plus de la moitié du total des dépenses (2,9 milliards de francs) est effectuée en Suisse. Les dépenses effectuées en Suisse englobent les salaires versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et les services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

Dépenses des organisations internationales (OI) établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2010
En millions de francs

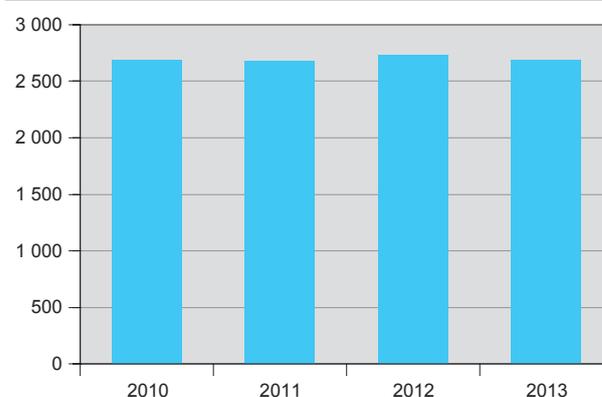


Source : Office cantonal de la statistique

L'activité conférencière des organisations internationales

En 2013, l'activité conférencière des OI est en légère progression. Tant le nombre de réunions organisées durant l'année (2 735 en 2013 ; 2 679 en 2012) que le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (198 903 en 2013 ; 192 502 en 2012) s'accroissent.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales (OI) établies à Genève, depuis 2010
Nombre



Source : Office cantonal de la statistique

Dans les organisations internationales non gouvernementales, et plus précisément celles qui bénéficient du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC), 2 267 emplois étaient dénombrés en 2012, date des résultats disponibles les plus récents.

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Les 21 OI au bénéfice d'un *accord de siège* sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU);
- l'Organisation internationale du travail (OIT);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO);
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- l'Association européenne de libre-échange (AELE);
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- l'Union interparlementaire (UIP);
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC);
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- le Centre Sud (CS);
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL);
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM)
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance);
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord de nature fiscale* sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA);
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- la Commission électrotechnique internationale (CEI);
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 4 OI au bénéfice d'un *accord sur les privilèges et immunités* sont :

- Drugs for neglected diseases initiative (DNDi);
- Foundation for innovative new diagnostics (FIND);
- Global alliance for improved nutrition (GAIN);
- Medicines for malaria venture (MMV).

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées pour le siège et les réunions internationales tenues à Genève. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte pour les fonctionnaires permanents, et titulaires de cartes de légitimation turquoise ou neutre pour les non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_06

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2015. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 02 – JANVIER 2015

16.01.2015

